



Mairie de BAHO

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Janvier 2019

Le dix-sept janvier deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAHO, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Patrick GOT, Maire.
Convocation du 10 janvier 2019.

Etaient présents :

Jeanne OUROS	Gérard SOLÉ	Catalina BERIOT
Christine TIGNOL	Alain SERRAT	Julien FORICHON
Chantal BENOIT	Roger DUCASSY	Olivia FORNOUS NOYÉ
Magali GINER	Hervé ABRIBAT	Stephan GYBELY
Virginie SANTIAGO		

Absents excusés et représentés : Paul GRAND (procuration Roger DUCASSY), Martine PUIGBLANQUÉ (procuration à Catalina BERIOT), Bruno ANIEN (procuration à Gérard SOLÉ), Magali SANCHEZ (procuration à Julien FORICHON), André TIGNERES (Procuration à Stéphan GYBELY), Agnès GRIFOLL (procuration à Jeanne OUROS), Jean Maurice IBANEZ (procuration à Alain SERRAT), Stéphanie FORCADA (procuration à Hervé ABRIBAT)

Absente : Véronique AGOUILLO

Secrétaire de séance : Christine TIGNOL

COMPTE RENDU DE CONSEIL

1/ Ouverture anticipée des crédits en investissement 2019

M. le Maire rappelle à l'assemblée, que dans l'attente du vote du budget primitif, il est possible d'autoriser l'engagement des dépenses d'investissement de l'année 2019 dans la limite de 25% des prévisions globales d'investissement 2018. Celles-ci se sont élevées, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à 2 227 000€. Ce qui permet d'ouvrir, par anticipation, les crédits d'investissement 2019 pour un montant maximum de 556 000€.

Chapitre	Article	Montant (€)
21	2135 (Installations générales)	80 000
	2183 (matériel bureau et informatique)	30 000
	2184 (Mobilier)	5 000
	2182 (matériel de transport)	35 000
	2188 (autres immobilisations)	50 000
23	2315 (installations)	50 000
45	4581001 (charges transférées CU)	70 000
Opération 936 (Foyer/Mairie)	2313	120 000
Total		440 000€

Accord unanime du Conseil

2/ Approbation du rapport du 10 Décembre 2018 de la commission locale d'évaluation des charges transférées de Perpignan Méditerranée CU

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du transfert des compétences à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a rendu un rapport dans sa séance du 10 décembre 2018. Le Maire présente au Conseil municipal le travail d'évaluation des charges transférées qui a été effectué et soumet le rapport au vote du Conseil.

Accord du Conseil par 21 voix pour et 1 abstention (Agnès Grifoll)

3/ Convention de prestations complémentaires relatives à la compétence déchets déléguées aux communes membres de Perpignan Méditerranée CU

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée, la convention de prestations complémentaires relatives à la compétence déchets déléguées aux communes membres, proposée par Perpignan Méditerranée Métropole CU. La présente convention a pour objet de fixer les modalités pratiques et financières de la

réalisation par la commune de Baho pour le compte de la Communauté urbaine, dans le champ de sa compétence « collecte et élimination des déchets » de tout ou partie des prestations énumérées dont la collecte des déchets verts ou la collecte des dépôts sauvages aux apports des points d'apport volontaire. Le maire propose au Conseil de l'autoriser à signer cette convention.

Accord unanime du Conseil

4/ présentation au Conseil du rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de Perpignan Méditerranée CU au titre des exercices 2011 et suivants

A la demande de la Chambre régionale des comptes et conformément à l'article L.243-8 du code des juridictions financières, le Maire a adressé à l'ensemble du Conseil le rapport d'observations définitives portant sur la gestion de la communauté urbaine « Perpignan Méditerranée Métropole ». Le Maire propose au Conseil de débattre sur ce rapport sans qu'il y ait lieu de délibérer.

5/ Convention avec la Commune de Villeneuve la Rivière pour l'accueil des enfants au Centre de Loisirs

M. le Maire expose à l'assemblée que la commune de Villeneuve la Rivière a sollicité de bénéficier des prestations du Centre de Loisirs de Baho pour ses enfants. Une première période d'essai a eu lieu durant le second semestre 2018. Le Maire soumet au conseil la convention qui définira l'organisation et les participations financières de cet accueil à compter du 1^{er} janvier 2019.

Accord unanime du Conseil.

6/ Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour l'acquisition d'un nouveau parc informatique pour les écoles

M. le Maire propose à l'assemblée de solliciter le concours financier du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales pour l'acquisition d'un nouveau parc informatique pour les écoles.

Le budget prévisionnel d'acquisition et d'installation de 10 ordinateurs s'élève à 7 540€ HT.

Le Maire propose de solliciter une subvention de 3 500€.

Accord unanime du Conseil

La séance est levée à 21h15